COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

DÉLIBERATION N° 2026-11-074

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présent(s) :26
Nombre de suffrages exprimés : 29
Nombre d'absent(s) : 3
Nombre de pouvoir(s) 3

Vote :
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le cinq novembre deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 23 octobre 2026 complétée le 28 octobre 2026

Membres présents en séance :
Eric LARDON, Armand LULKA, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Romain DUINAT, Florence GAVARD, Rene TETE, Christiane CLUZEL, Patrice BRAUD, Dominique THIOLERE, Francois DELESTRADE, Martine CHARLES, Eric VIOLLET, Jérôme VARAGNAT, Armando FALCIONI, Raphael GABION, Marie-Pierre SEON, Isabelle ROIRE, Stephanie JAILLET, Corinne VERDIER, Carole MAUVIN, Arnaud CENZATO, Christophe KRISTIDES, Morgane LAFARGE, Alexandre KARAGUEUZIAN

Membre(s) absent(s) excusé(s) :
Odile PHILIPPON, Margot SOLVIGNON, Charlène ROSNOBLET

Membre(s) ayant donné un pouvoir :
Odile PHILIPPON pouvoir à Christiane CLUZEL, Margot SOLVIGNON pouvoir à Charlotte DEGUIN, Charlène ROSNOBLET Pouvoir à Patrick AIVAZIAN

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Marie Pierre SEON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : LOIRE FOREZ AGGLOMERATION – SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL – APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202566-20261105-2026-11-074-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2026
Publication : 12/11/2026

La Commune de Saint-Marcellin-en-Forez souhaite acquérir, pour le restaurant scolaire, un four de 20 niveaux électrique à chariot autonettoyant, en remplacement de celui de 10 niveaux, devenu inadapté au nombre de repas servis quotidiennement (282 repas en moyenne par jour depuis septembre 2026).

L'équipement actuel oblige les agents à multiplier les fournées, allonge les temps de préparation et augmente les manipulations pour les agents. En outre, le four actuel n'a pas l'option d'auto-nettoyage obligeant un entretien journalier contraignant et l'usage de produits nocifs imposant l'utilisation de masques et de gants.

Le montant de cette acquisition s'élève à 22 576,75 € HT.

Dans le cadre du projet alimentaire territorial (PAT) voté en juin 2023 qui vise à favoriser une alimentation locale, saine, résiliente, circulaire et accessible à tous, Loire Forez Agglomération (LFA) met en place une aide financière, sous forme de fonds de concours, pour soutenir les cantines scolaires de ses communes membres qui souhaitent investir pour favoriser l'application de la loi EGalim et lutter contre le gaspillage alimentaire.

LFA entend soutenir des projets d'investissement concernant la restauration collective publique dont l'objectif est d'introduire de façon pérenne des produits labélisés dans les menus de la restauration des communes en adéquation avec les critères de la loi EGalim, et de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Le coût de l'opération et son plan de financement sont les suivants :

DEPENSES H.T.		**RECETTES H.T.**	
Acquisition du four 20 niveaux	22 576,75 €	Subvention Etat (FIPHP)	10 000,00 €
		LFA (PAT)	3 733,00 €
		Auto-financement	8 843,75 €
TOTAL	**22 576,75 €**	**TOTAL**	**22 576,75 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide de :

- Approuver l'acquisition d'un four 20 niveaux électrique pour un montant total 22 576,75 € HT pour les raisons citées ci-dessus ;
- Arrêter le plan de financement ci-dessus ;
- Autoriser le maire à déposer une demande de fonds de concours auprès de Loire Forez Agglomération au titre du programme « Investissement pour favoriser l'application de la loi Egalim et lutter contre le gaspillage alimentaire » pour un montant de 3 733,00 €, soit 17 % du coût de l'opération ;
- Préciser que les crédits seront prévus au budget 2026 de la commune ;
- Autoriser le maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 6 NOVEMBRE 2026

Le Maire,

Eric LARDON

Le Secrétaire de séance

Marie-Pierre SEON